



Compte rendu
de l'ASSEMBLEE GENERALE 2020
(assemblée virtuelle)

L'Assemblée générale 2020 de l'Association SOLDIS ALGERIE prévue le 3 décembre 2020 dans les locaux du Service Historique de la Défense, à Vincennes, a été annulée par décision du Conseil d'Administration, en raison des contraintes liées à la crise sanitaire.

Le présent compte rendu, validé par les membres du Conseil d'Administration tient donc lieu, exceptionnellement, d'assemblée générale statutaire.

I - APPROBATION DU CR de l'AG 2019

Le compte rendu de l'AG 2019, qui a été transmis avec le Bulletin SOLDIS INFOS n° 10 en janvier 2020 n'a fait l'objet d'aucune remarque. Il est approuvé.

II - POINT DE SITUATION ET RAPPORT D'ACTIVITES

Au 1^{er} novembre 2020, l'association compte 306 membres individuels (dont 25 adhésions en 2020) et 54 associations (dont 7 adhésions en 2020). Soit un total de 360 membres, malgré les pertes dues aux décès ou aux changements d'adresse non suivis.

Parmi les décès nous rappelons celui de notre vice-président, Jean-Claude LACOMBE, qui a été à l'origine de SOLDIS avec ses amis de la section ACPG-CATM de MONTIGNAC.

Nous saluons tout particulièrement aussi le décès du général (2S) Maurice FAIVRE, qui, en sa qualité d'historien spécialiste de la guerre d'Algérie, était un soutien actif et fidèle de notre démarche ainsi qu'un précieux conseiller pour le président.

Parmi les adhésions d'association en 2020, il convient de souligner celles d'associations nationales de première importance, que nous remercions de leur soutien :

- Association nationale des anciens des services de sécurité des armées (ANASSA)
- Fédération Nationale de l'Artillerie (FNART)
- Fédération Nationale des Amputés de guerre (FNAG)
- Fédération des Amicales d'anciens Légionnaires (FSALE)
- Fédération nationale des Anciens des Troupes de Marine (FNAOM-ACTDM)

En raison des difficultés à réunir le conseil d'administration en raison de la dispersion géographique de ses membres et des contraintes liées à la circulation des personnes, trois points de situation ont été faits par internet, au mois de février, juin et novembre.

Actions de mémoire

Le 5 juillet, SOLDIS s'est associée à la cérémonie organisée à Paris par le GRFDA et la MAFA, au monument du Quai Branly en souvenir du massacre du 5 juillet 1962 à Oran, qui fut fatal à plusieurs centaines de civils, mais également à une quinzaine de militaires. Une gerbe a été déposée au nom de SOLDIS.

Travaux de recherche

L'ONACVG a apporté son concours pour identifier les dossiers de « cas incertains » mais avec peu de résultats, compte tenu du manque de données sur cette centaine de cas.

Le CAPM de Pau a facilité nos travaux en nous adressant 75 dossiers numérisés sur 84 demandés, ce qui a évité un déplacement à PAU.

Le Bureau d'archives de la Légion Etrangère (BAARLE) et le Centre des Archives de la Justice Militaire (LE BLANC) ont également apporté leur concours pour identifier certains dossiers.

Un déplacement a été effectué au mois d'octobre auprès du Service Central d'Etat-Civil (dépendant du Ministère des Affaires Etrangères), à Nantes, pour tenter de retrouver le registre des Morts pour la France établi par le bureau DPC 7 du ministère des armées au cours de la guerre d'Algérie. Cette visite a permis de définir des pistes de recherche de ce registre, fondamental pour vérifier les listes réalisées par SOLDIS.

Ce déplacement a également été mis à profit pour consulter une trentaine de dossiers au Service des Pensions des Armées de La Rochelle.

L'ensemble de ces démarches a permis de finaliser les listes de disparus que SOLDIS espérait pouvoir présenter à la Ministre déléguée le 3 décembre 2020, après vérification et validation par le Service Historique de la Défense.

A cet effet, le bilan des travaux de SOLDIS, accompagné des listes a été adressé au SHD à la fin du mois de novembre.

Monument

Le projet de sculpture présenté par le sculpteur VIRGIL a fait l'objet d'une présentation publique le 13 février 2020, lors du Salon des Artistes, qui se tenait au Grand Palais. Le compte rendu de cette manifestation a été présenté dans SOLDIS INFOS n° 10.

Les frais de réalisation de l'esquisse et de la maquette qui ont été présentées se sont élevés à 14 000 euros, réglés à hauteur de 9 000 euros par le Souvenir Français sur la souscription et de 5000 euros payés par SOLDIS qui a également pris en charge les frais d'organisation de cette manifestation (1300 euros).

Souscription

Le dernier point de situation de la souscription fait état des sommes suivantes :

- 20 000 euros recueillis en 2020 par le Souvenir Français à la date du 15 novembre
- 5000 euros recueillis par Secours de France
- 1190 euros recueillis directement par SOLDIS

Malgré la générosité de ces donateurs, ces sommes sont actuellement insuffisantes pour lancer la commande de la sculpture destinée au monument. Comme la réalisation demandera 18 mois de travail, il devient donc impératif de trouver au plus tôt la somme nécessaire (300 000 euros) pour pouvoir passer la commande à l'artiste pour la sculpture et commander les travaux du mur (gravure des plaques).

Au mois de septembre, le président de SOLDIS a tenté de sensibiliser le monde combattant en participant :

- à l'AG de la Fédération Maginot qui s'est tenue à Neuvy-sur-Barangeon.
- à l'AG de l'ACUF, où il a été reçu de façon très sympathique.

Le président a également participé, en visio-conférence, le 27 novembre, à une réunion du Comité National d'Entente (CNE) qui rassemble une soixantaine de grandes associations patriotiques ou d'anciens élèves des grandes écoles militaires.

Il reste donc à espérer que le monde combattant se mobilise, en prévision du 60^{ème} anniversaire de la fin de la guerre d'Algérie (2022), car c'est sans doute la dernière occasion, pour les Anciens Combattants d'Algérie, de réaliser quelque chose en faveur de leurs compagnons d'arme disparus.

Il faut espérer également que les donateurs de 2020, auxquels les bulletins de l'année ont été adressés avec un mot de remerciement, voudront bien renouveler leur geste en 2021.

Parallèlement, la recherche de mécènes se poursuit et des contacts ont été pris avec plusieurs mutuelles, auxquelles le dossier a été présenté et se trouve en cours d'étude.

Malgré cette absence de financement, le projet de monument suit son cours. Il est rappelé qu'il comporte deux volets :

- d'une part, la sculpture
- d'autre part, un « mur » supportant les plaques où seront gravés les noms des disparus

Des devis ont été demandés à différentes entreprises pour la réalisation du mur et des plaques.

En outre, la recherche du site se poursuit. Les délégués militaires départementaux de la côte méditerranéenne, qui ont été sollicités pour avis, ont apportés des réponses. Une reconnaissance a été menée dans la région de Perpignan (Port-Vendres) où un site a été proposé.

Une autre reconnaissance devrait être effectuée, dès que cela sera possible, dans la région d'Aix-en-Provence.

Correspondances

A l'occasion de la restitution par la France à l'Algérie de crânes de la conquête, SOLDIS a saisi l'occasion pour adresser un courrier au président de la République, avec une liste de 60 noms de soldats dont on sait qu'ils ont été pris vivants pendant la guerre (on a des preuves de vie émanant même souvent du FLN lui-même) et qui n'ont jamais été rendus. Cette lettre avait pour but de demander, en contre-partie du geste de la France, la possibilité d'accéder aux archives algériennes qui doivent avoir conservé des traces de ces 60 cas, emprisonnés au Maroc, en Tunisie ou en Algérie.

Dans le cadre du mandat donné par le Président de la République à Benjamin STORA, le président a adressé à celui-ci une fiche présentant SOLDIS et demandant que soit évoquée la possibilité de consulter les archives algériennes.

Benjamin STORA a été reçu par le Comité National d'Entente (CNE). SOLDIS, qui n'en fait pas partie, regrette de ne pas avoir été convié par le CNE pour présenter à cette occasion le dossier des militaires portés disparus, qui a toutefois été évoqué par certaines associations membres de SOLDIS.

Travaux divers

Dans le cadre de la mise à jour des listes défilant sur le monument aux morts du Quai Branly, SOLDIS a demandé et obtenu que la mention « Mort pour la France » soit accordée à un certain nombre de militaires disparus (souvent d'origine FSNA). La liste a paru dans les bulletins d'information.

Parallèlement, SOLDIS a travaillé avec l'historien Jean-Jacques JORDI, mandaté par la Ministre déléguée, pour définir avec précision les critères de répartition des disparus entre les listes de civils et de militaires. Un accord a permis de clarifier la situation et d'éviter ainsi qu'un disparu apparaisse deux fois, sur chacune des listes.

Enfin, le 4 décembre, le président a participé à une visioconférence organisée par le Service Interministériel des Archives de France pour présenter la méthodologie suivie par SOLDIS dans ses recherches, dans le cadre de la mise au point d'un Guide de recherches des disparus.

II - LE BILAN FINANCIER

Le bilan est présenté en annexe. L'ensemble des justificatifs est disponible sur demande adressée au président.

Les recettes de l'association proviennent principalement des cotisations et des dons reçus.

Le montant de ces cotisations et dons s'est élevé en 2020 à **5 735 euros euros**.

Nous avons bénéficié en outre, en 2020, d'une subvention importante de 18 000 euros, répondant à la triple demande que nous avons déposée :

- 5 000 euros au titre du renouvellement de la subvention de fonctionnement
- 10 000 euros pour l'édition du Livre d'Or
- 7 500 euros pour le financement des études préparatoires du monument (préfinancé en 2019 par SOLDIS)

Enfin, sur la ligne consacrée à ce que nous appelons le MEMORIAL (Livre d'Or et Monument), nous avons reçu 1190 euros, dont 500 provenant de l'ANASSA (Association nationale des anciens des services de sécurité des armées).

L'examen du budget n'appelle pas de remarques particulières. Les dépenses sont essentiellement constituées par les frais de déplacement occasionnés par les recherches.

III - Composition du Conseil d'Administration.

Compte tenu de la situation qui empêche de procéder à un vote et de l'absence de toute nouvelle candidature, le président décide de reconduire l'ensemble des membres du Conseil.

IV - PERSPECTIVES

L'année 2021 sera consacrée à :

- la présentation officielle des listes de disparus par SOLDIS
- la poursuite de vérifications, portant notamment sur les « cas incertains »
- la mise au point de la diffusion de ces listes et notamment de la publication du LIVRE D'OR
- la poursuite de la recherche des financements nécessaires pour la réalisation du MONUMENT
- la poursuite de la recherche du site pour le monument

Ainsi, malgré le retard entraîné par la crise sanitaire, l'association pense pouvoir maintenir le calendrier de réalisation de ses objectifs, qui sont rappelés ici :

- 1^{er} trimestre 2021 : présentation officielle de la liste des disparus après validation par le SHD
- Fin 2021 : Publication du LIVRE D'OR
- 2022 : Inauguration du Monument des Disparus (60° anniversaire de la fin de la guerre)

Tous les efforts vont maintenant porter sur le financement du Monument des Disparus.

Le président espère que les Anciens Combattants d'Algérie vont répondre aux appels de SOLDIS.

Si chacun des 700 000 survivants donnait 1 euro, la somme serait instantanément et largement réunie. Une procédure de recueil de ce modeste don va être proposée aux principales fédérations, en espérant qu'elles voudront bien donner suite et que leurs responsables départementaux sauront mobiliser leurs troupes lors de leurs prochaines réunions.

Conclusion

La conclusion de cette A.G. virtuelle est un appel à la mobilisation de tous pour le financement du Monument aux Disparus.

L'équipe de SOLDIS a effectué sa part de travail en dressant enfin la liste des militaires portés disparus en Algérie. Mais, à part les personnes concernées, cette liste tombera rapidement dans l'oubli si elle ne se concrétise pas par un monument où seront gravés les noms de ces disparus, qui demeureront ainsi à jamais dans la mémoire nationale.

Il revient donc maintenant à tous ceux que cette situation interpelle de se mobiliser, de mobiliser leurs amis et notamment les Anciens Combattants d'Algérie, pour que la solidarité nationale réponde enfin à l'appel de ces militaires français qui ont été abandonnés à leur sort et laissés seuls face à leur souffrance et à leur espérance dans la France.

SOUFFRANCE - ESPERANCE
FRANCE

Tels sont les mots qui résonnent aujourd'hui autour de la mémoire des militaires disparus. Souhaitons qu'ils soient entendus !

BUDGET SOLDIS 2020

(au 30.11.2020)

Chapitre	Recettes		Dépenses		Observations
	2019	2020	2019	2020	
Cotisations/Dons	5165,00	6265,00			
Bureautique			319,00	260,00	
Commémorations			320,00		
Communication	90,00		4102,49	4814,80	
Déplacements	70,00		3454,35	1653,89	
Relations			248,70	293,35	
Fonctionnement		240,00	718,54	1713,40	
A.G.					
Subvention	8000,00				
MEMORIAL	4320,00	6226,98	63,00	1296,62	
TOTAL	17 645,00	12731,98	9226,08	10 034,06	
		Bilan	+ 2 697,92		

BILAN

	Recettes	Dépenses
Avoir au 31.12.2019	10670,41	
Recettes 2020	12731,98	
Dépenses 2020		10 034,06
TOTAL	23402,39	10 034,06
Avoir au 30.11.2020	13 368,33	

Nota – Une subvention de 18 000 euros a été accordée, fin novembre, par le Ministère des Armées. Elle est principalement destinée à financer le Livre d'Or en 2021 et la préparation du Monument. Arrivée tardivement dans l'année, elle n'a pas été prise en compte au titre de l'année 2020 et a été reportée sur le budget 2021.